



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/16935  
5 février 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 102ème séance plénière de sa trente-neuvième session, le 17 décembre 1984, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/154, intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" 1/.

2. Au paragraphe 1 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Recommande au Conseil de sécurité d'examiner en priorité la question du renforcement du système de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies;"

#### Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir A/RES/39/154.

-----

